

Projet de délibération du 17 janvier 2018 de Mmes et MM. Ariane Arlotti, Brigitte Studer, Albane Schlechten, Alfonso Gomez, Morten Gisselbaek, Annick Ecuyer, Hélène Ecuyer, Marie-Pierre Theubet et Maria Pérez: «Promouvoir la non-violence en Ville de Genève».

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

- que les rapports de pouvoir sont inhérents aux activités politiques et décisionnelles en société;
- qu’au sein du Conseil municipal et du Grand Conseil, trop souvent, des élu-e-s s’invectivent durant les séances plénières, se coupent fréquemment la parole et parfois s’insultent;
- que des comportements agressifs se produisent plus ou moins dans toutes les instances de gouvernance et du pouvoir;
- que lorsque des adversaires ou groupes adversaires échangent ou agissent dans la non-violence, ils améliorent leur écoute de l’autre et leur empathie, ainsi les intérêts en commun deviennent prioritaires;
- que nous sommes un Conseil élu par le peuple et sommes censés défendre l’intérêt de tous et toutes de manière exemplaire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l’article 30 de la loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d’évaluer les situations où la non-violence apporte des bénéfices dans les institutions ainsi que dans tous les départements de la Ville de Genève.

Art. 2. – Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d’organiser des formations à la communication non-violente pour tous les conseiller-ère-s municipaux.